

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS

DE LA BAGUETTE DE TRADITION D'ILLE ET VILAINE 2017

A retourner à : Fédération des Artisans Boulangers Pâtissiers d'Ille et Vilaine
1 bis rue de l'Eperon Doré 35170 Bruz

Lieu de dépôt : Maison de la Boulangerie 35
1 bis rue de l'Eperon Doré 35170 Bruz

Chaque participant devra déposer 2 baguettes de tradition le **jeudi 18 mai 2017 entre 11 heure et 12 heure 30** dernier délai.

Chaque participant s'engage à :

- prendre conscience du règlement du concours
- certifier sur l'honneur que les produits présentés au concours sont de sa propre fabrication
- joindre un paiement de 25 € par chèque bancaire libellé à l'ordre de la Fédération des Artisans Boulangers Pâtissiers d'Ille et Vilaine.

Je certifie :

Nom : Prénom :

Boulangerie :

Adresse :

N° de téléphone :

Que les baguettes de tradition française présentées au concours sont bien de ma propre fabrication et représentent le produit artisanal qui est proposé aux consommateurs dans la boulangerie au titre de l'année 2017.

Fait à :

Signature du participant :